



## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du lundi 5 septembre 2016**

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU 1<sup>er</sup> Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 3.1, 3.2, 3.3 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, (rapport 3.9 retiré), 3.10, 4.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h15.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 5.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.2.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 5.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

**Etaient absents** : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DONEY

#### **Procurations de vote** :

**Mandants** : A. BLESSEMAILLE, Y. DELARUE, P. DUCHEZEAU, A. LORIGUET

**Mandataires** : B. GAVIGNET, J. KRIEGER, C. LIME, R. STEPOURJINE

## Julienne Javel - Soutien 2016 à l'action « 30 000 paniers solidaires » des Jardins de Cocagne

**Rapporteur** : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant BP 2016 : 47 500 € (enveloppe) Montant de l'opération : 1 650 €

### Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2015-2020, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis et de favoriser le lien social. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 1 650 €.

### I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2010, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis » pour 30 familles sur l'année 2016 représentant 59 bénéficiaires.

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

### II. Le Projet

#### A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront principalement des habitants des quartiers de la politique de la Ville de Besançon. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficultés d'insertion, jeunes suivis dans le cadre du dispositif garantie jeune, familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion etc.).

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentation et Insertion, relevant du Programme National pour l'Alimentation et du Programme National Nutrition Santé.

#### I. Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier de légumes hebdomadaire à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents du Jardin de Cocagne.

Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier). La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines (objectif de 1 410 paniers distribués pour l'année).

Un panier de légumes revient à 2,58 € pour le bénéficiaire. Le prix réel est de 8,43 €.

## 2. Un accompagnement

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais. Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

L'accompagnement sera mis en place par les Jardins de Cocagne et il s'articulera autour de plusieurs actions complémentaires :

- un atelier cuisine d'une durée de 5 heures (9h – 14h) sera animé une fois par mois à la Maison de Quartier de Planoise : il s'agira de sensibiliser les participants à une alimentation saine et variée en cuisinant des légumes et des plantes aromatiques des Jardins de Cocagne (9 ateliers seront à programmer d'avril à décembre),
- des visites des Jardins, des cueillettes de fruits, de la fabrication de Nectars,
- une sensibilisation sur les choix de consommation Il est attendu que les personnes orientées soient partantes pour participer, au moins en partie, aux actions qui leur sont proposées. En effet, il ne s'agit pas d'une action qui vise uniquement l'aide alimentaire, mais bien également l'éducation alimentaire et la création de lien social sur un quartier.

### B/ Objectifs de l'action 2016 :

- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité : manger sain, varié et économique,
- savoir choisir ses produits,
- lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience,
- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle.

Cette action touche des publics RSA, des jeunes, mais également des enfants dont les familles sont bénéficiaires. Les objectifs sont les mêmes pour l'ensemble des publics visés.

### C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté, résidents en Zones Urbaines, Sensibles, etc.

Une attention particulière sera portée au public jeune.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : soutien financier et orientation des ménages,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Maison de quartier Mandela : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire,
- Les Francas du Doubs : point de dépôt des paniers,
- Prévention spécialisée : à solliciter sur l'orientation de jeunes.

La CAGB, le CCAS et le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2015 cette opération. Le bilan de l'action 2015 s'est avéré très positif pour les familles concernées et représente une vraie alternative à l'aide. En 2015, 27 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires pour 86 personnes.

### III. Demande de subvention

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à	14 193 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne :	6 390 €
Participation des bénéficiaires :	3 638 €
Participation bénéficiaire adhésion :	165 €

#### Sollicitations :

Conseil départemental :	900 €
CCAS de Besançon :	900 €
MSA :	550 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	1 650 €

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 1 650 €.

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 650 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 SEP. 2016



Contrôle de légalité